

ACTUALITES DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE **21 avril 2015**

Point unique : Trajectoire d'Evolution du Système d'Information de Pôle emploi à horizon 2019

Ce CCE fait suite à une délibération votée majoritairement (CGT,FO,SNU) le 4 décembre 2014 par le CCE. La CFDT avait voté contre et les autres OS s'étaient abstenues (CFTC, CGC, SNAP)

Un document de 68 pages a été communiqué au CCE. Cette documentation technique sur les système d'information étaient totalement inaccessible pour des non-initiés et reflétait plutôt la position de la DG qui n'était pas favorable à ce que ce point soit porté à l'ordre du jour du CCE et ne comprenait toujours pas à ce jour pourquoi des élus voulaient traiter ce sujet alors qu'il était vu en info/consultation au CE de la DSI. C'est bien faire fi du caractère national de notre établissement car toute modification du système informatique a un impact sur les métiers de l'ensemble du personnel. Encore une belle illustration du dialogue social à Pôle emploi et de la qualité de ce « non dialogue » depuis plusieurs années.

Synthèse des éléments fournis par la Direction :

Pôle emploi opère un virage numérique. La digitalisation des services va se poursuivre et se renforcer dans le cadre du plan stratégique « Pôle emploi 2020 ». L'objectif est d'améliorer l'efficacité de Pôle emploi et la satisfaction des usager-es.

La Direction veut relever le défi de la révolution numérique. La DSI doit porter cette transformation. Nos modes de fonctionnement et nos pratiques métiers sont également à revisiter.

Nos objectifs sont de gagner en souplesse, en agilité, de favoriser la transversalité et d'optimiser nos moyens. Pour y arriver notre modèle d'organisation DSI et nos compétences doivent évoluer. Nos modes de fonctionnement devront promouvoir les méthodes « Agiles », apporter la souplesse indispensable à la conduite des projets, aux variations du plan de charge et favoriser les mobilités professionnelles. Nous allons actualiser notre cartographie des compétences disponibles. Les travaux d'identification des compétences et métiers cibles permettront à chacun de se projeter sur des parcours d'évolution. Nous devons réduire les temps de fabrication et de livraison des nouveaux produits. Les services seront réorganisés en groupes de 7 à 15 autour d'un responsable.

Du point de vue du SNU...

Nous demandons à ce que Pôle emploi reste l'acteur majeur de la politique de l'emploi. Cela passe donc par une maîtrise des accès aux systèmes informatiques. Or aujourd'hui ces accès sont livrés beaucoup plus largement sans contrôle de Pôle emploi.

Nous ne sommes pas opposés au développement des outils internet, mais la numérisation d'un service public ne peut pas s'appréhender comme la numérisation d'un service marchand ou privé. Nous considérons que le système informatique doit être au service de l'intermédiation et ne doit pas contraindre le conseiller-e dans ses actes professionnels.

La séance ne s'est pas terminée. Seuls le SNU, la CGT et FO ont demandé et obtenu la poursuite de l'information lors d'un prochain CCE. Les impacts de cette nouvelle trajectoire sur les conseiller-es recevant du public et sur les personnels de la DSI doivent être présentés par la Direction Générale.